



LISTE DES DELIBERATIONS

- CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022 -

Absents excusés : Mme Denise Galeote.

Toutes les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité :

- 1- Approbation de la réunion du 13 Septembre 2022.**
- 2- Ouverture du poste d'agent chargé du secrétariat de mairie :** avec effet au 1/05/2023, pour 20h par semaine. Les candidatures doivent être envoyées à Madame le Maire au plus tard le 31/01/2023.
- 3- Point sur les bornes incendie :** La commune en compte actuellement 8 harmonieusement réparties et une réserve d'eau de 120 m³ à Villebrion. Pas d'installation supplémentaire.
- 4- Classement de la piste de Serre en Don en Défense Contre l'Incendie :** suite à de nouveaux éléments, les contraintes et obligations vont être analysées avec les services de l'Etat.
- 5- Budget :** décision modificative pour enregistrer le montant de la vente de l'école et le coût de l'acompte pour l'enfouissement de réseaux sur la RD282.
- 6- Différend avec les consorts Bonhomme :** autorisation à Mme le Maire pour, si nécessaire, défendre la commune en justice et mandater un avocat.
- 7- Demandes de subventions :** -Ecole publique Le Cheylard : 55€ -ADMR : 100€
-Maison médicale Le Cheylard : 50€.

Le procès-verbal de cette séance sera diffusé après approbation lors de la prochaine réunion du mardi 7 Février 2023 à 20 heures.